

*Le Printemps de la Vie Scolaire*

*Le Printemps de la Vie Scolaire*



**Texte d'orientation pour la vie scolaire**

*Document de travail, Mai 2005*

# Plan du texte d'orientation pour la vie scolaire

## Introduction : la nécessité de donner des orientations, de clarifier les termes

### 1- Une conception large de la vie scolaire

Vie scolaire : une diversité, une ambition, une visée  
Tous les membres de la communauté éducative y prennent part  
La conception de la vie scolaire dans l'enseignement agricole

### 2- La vie scolaire au service du projet de l'établissement

La finalité de l'établissement : cf statut de l'enseignement catholique  
La formation intégrale de la personne en référence à l'anthropologie chrétienne  
La dimension de partage et de solidarité  
Une vie scolaire respectueuse de chacun, qui propose et qui éclaire la liberté de choix  
Des missions complémentaires : l'ouverture, l'accompagnement dans l'insertion  
Un projet éducatif exprimé et vécu

### 3- Des contributions variées et complémentaires pour la vie scolaire

Tous les acteurs de la communauté éducative contribuent à l'édification de la vie scolaire  
Des champs d'activité faisant appel à la complémentarité des compétences : la pédagogie, les conditions de vie, la sécurité, l'expression et l'information, la vie collective et ses règles, l'éducation à la santé, l'animation d'activités diversifiées ...  
La vie scolaire s'appuie sur des textes divers de l'organisation de la vie de l'établissement  
Le cœur de la vie scolaire : l'unité, la cohérence des différentes activités menées

### 4- Des personnels de la vie scolaire, compétents, pleinement identifiés et reconnus

Des PVS animateurs de la vie scolaire et créateurs de liens  
Des PVS avec des responsabilités de niveaux différents  
Le projet d'animation de la vie scolaire

### 5- Les enseignants, engagés pleinement dans la vie scolaire

La mission globale qui leur est confiée  
Le projet pédagogique

### 6- Les personnels administratifs et techniques, éducateurs aussi

Une place au-delà des aspects techniques  
Le projet des services

### 7- Des parents et administrateurs actifs dans l'établissement

Des décisions qui engagent  
Des parents impliqués dans la vie de l'établissement

### 8- Des personnels de direction responsables de la globalité de la vie scolaire

La place du chef d'établissement  
Le responsable de la vie scolaire

### 9- Une instance de veille pour la vie scolaire

La commission d'action éducative, espace de réflexion et de veille sur la vie scolaire de l'établissement.

# Texte d'orientation pour la vie scolaire

## Introduction

La notion de vie scolaire avance avec le temps. Ce texte a pour but à la fois de mettre en évidence la réalité actuelle mais aussi d'accompagner les évolutions en cours. Il donnera des repères pour aider la communauté éducative à mettre en œuvre cette vie scolaire.

## Une conception large de la « vie scolaire »

La vie des élèves dans un établissement se caractérise par la diversité des temps (heures de cours, récréations, temps du repas, ...), des lieux (le foyer, la salle de classe, ...), des rencontres (avec le professeur principal, l'éducateur de la vie scolaire...), des activités (travail en étude, sport, détente ...).

**L'expression « vie scolaire » découle directement de cette caractéristique : c'est la vie proposée aux élèves dans l'établissement, avec toute cette variété de facettes. Mais c'est aussi une ambition et une visée.**

**Une ambition**, la cohérence des différentes composantes de cette vie de l'élève : tous les acteurs de l'établissement (parents, administrateurs, élèves, personnels...) sont concernés par la vie scolaire et contribuent à son édification.

**Une visée**, l'éducation de la personne qu'est l'élève au travers des apprentissages multiples (scolaires, sociaux, de développement personnel...) et supposant concertation et unité au sein de la communauté éducative.

**Ainsi la vie scolaire est la vie proposée au quotidien dans l'établissement. Elle représente la matrice dans laquelle s'inscrit la réussite de chacun.**

Le Ministère de l'Agriculture a bien précisé cette orientation de la vie scolaire pour les établissements agricoles.

*« Ainsi, par vie scolaire, il convient d'entendre l'ensemble des activités, pédagogiques ou non, réalisées sous la responsabilité de l'établissement, non seulement dans la classe et hors de la classe mais aussi lors des temps libres ou encore à l'extérieur de l'établissement, y compris lors de séjours en France comme à l'étranger.*

*La vie scolaire, c'est aussi l'ensemble des modalités d'organisation qui conduisent, dans tout établissement scolaire, à rendre interdépendants les objectifs pédagogiques et les objectifs éducatifs, en prenant en compte les droits et les devoirs individuels du jeune en formation en tant que personne.*

*La vie scolaire, c'est encore l'apprentissage de la vie collective, associative, coopérative, une formation aux responsabilités, à l'engagement et, au total, une source d'épanouissement pour chacun<sup>1</sup> »*

**Trois aspects sont mis en relief :**

- **la diversité des activités mises en place** : socio éducatives, d'organisation mais aussi pédagogiques
- **l'interdépendance des objectifs** pédagogiques, éducatifs et d'organisation
- **les finalités de la vie proposée dans l'établissement** : apprentissage de la vie collective, formation aux responsabilités, à l'engagement ..., épanouissement de chacun.

**En résumé**, on pourrait dire que c'est ce qui « fait vie » pour le jeune dans l'établissement, c'est-à-dire ce qui donne sens aux nombreuses actions engagées.

Au sein des établissements du CNEAP, la conception de la vie scolaire se fonde sur un projet spécifique.

## La vie scolaire au service du projet de l'établissement.

Par la vie scolaire, la communauté éducative prend les moyens de son projet qui est « *d'ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité<sup>2</sup> » ; « ...chacun participe à une œuvre commune et cohérente, la formation des élèves en référence à un sens chrétien de l'homme et de la société.<sup>1</sup> »*

<sup>1</sup> Extrait de la Circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013 du 17 Décembre 2002

« Texte d'orientation pour la vie scolaire »

Chantier n°2 animé par Christian LOUVET – IFEAP

**La vie scolaire vise donc la formation intégrale de la personne en référence à l'anthropologie chrétienne**, comprenant non seulement l'acquisition de compétences intellectuelles mais aussi un éveil de toute la personnalité et de la dimension spirituelle pour chacun. Cette formation respecte profondément la personne : le jeune est accueilli tel qu'il est, il est accompagné dans la construction progressive de sa personnalité<sup>3</sup>. Il devient sujet de sa propre éducation et non un objet d'éducation.

**La vie scolaire développe aussi la vie en collectivité** : la formation est un espace où l'apprentissage de la vie en groupe et plus globalement de la citoyenneté prend toute sa place. Les valeurs de partage et de solidarité y prennent un relief particulier.

Si la vie scolaire est respectueuse de chacun et recherche donc la promotion de la liberté, alors elle se doit aussi de **proposer**, pour éclairer les choix. Ainsi témoignages, réflexions, débats, ... contribuent à développer l'ouverture et l'esprit critique chez les personnes en formation (jeunes, apprentis, adultes).

**A cette dimension de formation et d'éducation il convient d'ajouter** d'autres missions<sup>4</sup> confiées aux établissements et mises en œuvre dans la vie scolaire :

- l'ouverture à l'extérieur et à la coopération internationale
- l'accompagnement dans l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des personnes en formation.

Le projet éducatif, rédigé sous la responsabilité du chef d'établissement, constitue la référence de la vie scolaire dans l'établissement. Il exprime clairement la conception de la vie scolaire que se donne la communauté éducative et constitue un engagement pour celle-ci.

## Des contributions variées et complémentaires pour la vie scolaire

**L'ensemble des membres de la communauté éducative contribue à la définition de la vie scolaire et la met en œuvre :**

- les élèves, les apprentis, les adultes en formation
- les administrateurs
- les parents
- les personnels de la vie scolaire
- les enseignants et documentalistes
- les personnels administratifs et techniques
- les personnels de direction
- le prêtre de référence et l'équipe d'animation pastorale
- les maîtres de stage et partenaires professionnels de l'établissement ...

**De la même manière, aucun champ d'activité n'échappe à la vie scolaire :**

- **la pédagogie** : les cours mais aussi les heures de vie de classe, le tutorat, l'accompagnement du travail personnel et en étude, le conseil de classe...
- **les conditions de vie** des élèves et personnes en formation dans l'établissement : aménagement de l'espace, des locaux, de l'internat, rythmes du temps scolaire, restauration, ...
- **la sécurité** : aménagements, matériels, hygiène, consignes en cas d'incendie, prévention des accidents ...
- **l'expression et l'information de chacun** : instances et moyens de communication, de représentation (délégués des élèves, des parents ...), circulation de l'information ...
- **la vie collective et ses règles** : écoute, règlement intérieur, instances et procédures d'exercice de l'autorité, gestion de la classe, réflexions sur les droits et les devoirs dans le cadre de la vie en groupe ...
- **l'éducation à la santé** : élaboration d'un projet « santé » dans les établissements, réflexion sur l'alimentation, les rythmes de vie, les conduites addictives ..., écoute, accompagnement des personnes, création d'un réseau de personnes relais compétentes dans et hors de l'établissement (psychologues, assistants sociaux, médecins, éducateurs...)

---

<sup>2</sup> « Refusant tout endoctrinement, l'Enseignement Catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme. Proposant aux jeunes chrétiens qu'il accueille les moyens de grandir dans la foi, il veut ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour. » Statut de l'Enseignement Catholique Français, Avril 1996

<sup>3</sup> Préambule du document CNEAP : « Reconnaître et assumer des droits et des obligations pour un élève. Acteur et citoyen, responsable dans la formation et l'éducation. » Janvier 1998

<sup>4</sup> Loi Rocard du 31 Décembre 1984 et Loi d'Orientation Agricole du 9 Juillet 1999

- **l'animation d'activités diversifiées** : pédagogiques bien sûr avec toute la variété des démarches et méthodes caractéristiques de l'enseignement agricole, sportives, culturelles, de réflexion, de détente, animation pastorale ...

**Enfin, la vie scolaire s'appuie sur un certain nombre de textes d'organisation de la vie d'établissement, de natures et de niveaux différents:**

- Règlement intérieur, charte(s) de vie, contrats de bonne conduite
- Projet éducatif
- Projet d'établissement
- Projet(s) pédagogique(s)
- Le projet d'animation de la vie scolaire
- Projet d'animation pastorale
- Projet d'internat ...

**C'est précisément la vie scolaire qui donne sens, unité et direction à ces activités, à ces textes, à ces lieux et fédère l'action des partenaires évoqués ci-dessus.**

## **Des personnels de la vie scolaire compétents, pleinement identifiés et reconnus**

**Au cœur de la vie scolaire, des personnes, les personnels de la vie scolaire (PVS)** ont des responsabilités spécifiques et clairement identifiées. Ils occupent un « secteur » déterminé et vont proposer un projet spécifique, le **projet d'animation de la vie scolaire.**

Les PVS ont une place privilégiée d'animation de la vie scolaire, consistant à :

- donner une âme, un souffle à cette vie scolaire
- proposer des animations pour la vie du lycée
- coordonner les contributions des différents secteurs de l'établissement, faire du lien
- veiller à ce que sens et cohérence sous-tendent les diverses activités mises en place.

**Ce rôle d'animation apparaît central** pour la vie des établissements et pour la réussite des élèves et de tous ceux qui sont en formation. Aujourd'hui trois niveaux de métiers sont repérés dans la convention collective<sup>5</sup>, suivant les responsabilités : assistant éducateur de la vie scolaire, éducateur de la vie scolaire, responsable de la vie scolaire. En définissant ces niveaux de métiers et en rendant obligatoire la formation, le CNEAP a fait le choix d'encourager la professionnalisation et la reconnaissance des compétences de ces personnels.

Ayant des missions et des responsabilités claires, les PVS doivent pouvoir organiser leurs activités avec cohérence et anticipation : c'est le but du **projet d'animation de la vie scolaire** élaboré par les personnels de la vie scolaire.

**Ce projet d'animation de la vie scolaire est la traduction du projet de l'établissement dans le secteur « vie scolaire ».** (*Comme les autres projets d'animation - pédagogique, d'animation pastorale, des services ... sont la traduction de ce projet de l'établissement dans leurs secteurs respectifs*).

**Prenant appui** sur les grandes orientations définies dans le projet éducatif, sur les priorités du projet d'établissement et en particulier sur la conception de la vie scolaire que ce projet d'établissement contient (*et qui a été réalisée par la communauté éducative globale*), **le projet d'animation de la vie scolaire va donc exprimer** les finalités, les intentions du secteur vie scolaire, les objectifs à atteindre à moyen et court terme, les moyens pour la mise en œuvre et les outils d'évaluation de ce projet.

## **Des enseignants, engagés pleinement dans la vie scolaire**

La mission confiée par le système éducatif aux enseignants ne se limite pas à l'instruction des personnes en formation mais elle est aussi contribution à l'éducation et préparation à l'insertion sociale et professionnelle<sup>6</sup>.

Par leurs activités pédagogiques, par la gestion de la classe, par leur engagement dans le fonctionnement et les différentes activités de l'établissement ils prennent une part active à la vie scolaire.

<sup>5</sup> Convention collective nationale du travail des personnels de la vie scolaire des établissements et centres de formation relevant du CNEAP, Avenant n°2, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 1999.

<sup>6</sup> Circulaire N° 97-123 BO N°22 du 29 Mai 1997 « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel. »

**Le projet pédagogique** traduira à la fois les intentions de « l'animation pédagogique » pilotée par les enseignants, mais aussi les objectifs à moyen et court terme ainsi que les moyens pris.

## **Des personnels administratifs et techniques, éducateurs aussi**

La vie scolaire comprend les différentes facettes de la vie d'un établissement. Ainsi les activités d'administration, de restauration, d'entretien occupent une place importante non seulement du fait de leur spécificité mais aussi comme contribution à l'acte éducatif.

De même que chaque catégorie de personnel élabore son projet d'animation, les personnels administratifs et techniques pourront donner de la cohérence à leurs activités et communiquer grâce **au projet d'animation des services**.

## **Des parents et administrateurs actifs dans l'établissement**

Par les orientations qu'ils donnent, par les choix, les décisions qu'ils engagent les administrateurs contribuent à la vie scolaire dans l'établissement. Ils animent la vie associative, ils favorisent la participation du plus grand nombre de parents à la vie de l'établissement.

Cette participation des parents apparaît comme essentielle. Ils sont en effet les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. On pourrait dire que les adultes de l'établissement sont, avec eux, co-éducateurs des jeunes qui leur sont confiés.

## **Des personnels de direction responsables de la globalité de la vie scolaire**

Responsable des différents projets et de leur cohérence, le chef d'établissement a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement. (Statut de l'Enseignement Catholique, Article 8). Il est donc garant de la vie scolaire. Il peut s'entourer d'une équipe l'assistant dans cette responsabilité.

Dans cette équipe, le Responsable de la vie scolaire tient une place particulière, celle de coordonnateur de la vie scolaire et d'animateur des personnels de la vie scolaire.

## **Une instance de veille pour la vie scolaire**

Ce qui vient d'être énoncé pour la vie scolaire met en relief l'importance de celle-ci. C'est un bien précieux, alors, comment en prendre soin ?

**Depuis longtemps la commission d'action éducative (CAE) dans un établissement du CNEAP**, quand elle existe, réunit le chef d'établissement, des membres du conseil d'administration, des parents d'élèves, des élèves, des enseignants, des personnels techniques, des personnels de la vie scolaire et de l'animation pastorale, personnes ressources (prêtre référent, ...).

### **Cette commission a pour objectifs :**

- de développer la réflexion éducative
- de contribuer, par des propositions concrètes faites au conseil d'établissement, à la mise en œuvre effective du projet éducatif
- d'inviter familles, élèves, personnels de la vie scolaire, personnels techniques, enseignants à prendre part à l'action éducative et pastorale.

**La commission d'action éducative (CAE) peut donc être l'instance de suivi pour la vie scolaire telle qu'elle a été définie dans ce texte.**

*Ce texte a voulu proposer quelques éclairages pour donner sens et cohérence à la vie scolaire dans les établissements du CNEAP. Bien sûr, les situations locales sont différentes, spécifiques. A chaque établissement, éclairé par ces propositions d'inventer sa propre vie scolaire !*

**Participants à l'atelier « Vie scolaire, projet de vie scolaire » qui ont participé à l'écriture des documents pour le Printemps de la Vie Scolaire :**

**Valérie FAQUET**, Educatrice de la vie scolaire, Institut Privé « Charles Quentin », Pierrefonds, 60

**Franz DUPREZ**, Responsable de la vie scolaire, Institut de Genech, 59

**Eric BELLIN DU COTEAU**, Chef d'établissement, Lycée Technique Privé Rural « La Perrière », 86

**Marie Hélène RICAUD**, Formatrice IFEAP, Angers, 49

**Louis LE LAGADEC**, CNEAP, Service des Adaptations Pédagogiques, Paris, 75

**Christian LOUVET**, Formateur IFEAP, Angers, 49